

A retenir

EXCORIOSE	Projections possibles de spores à chaque pluie.
NOCTUELLES	Hygrométrie élevée favorable au parasite, observez bien l'évolution des bourgeons.
ADVENTICES	Levée importante d'adventices, soyez vigilants.
GEL DE PRINTEMPS	Période de risque élevée.

• Dispositif d'observation 2010

Le réseau de surveillance biologique en raisin de table s'appuie sur 18 parcelles bien réparties sur la zone de production (aire de l'appellation d'origine protégée Chasselas de Moissac et autres zones de production) ainsi que sur des parcelles ciblées sur des parasites spécifiques. Ces parcelles font l'objet d'observations et de notations régulières.

Ce réseau d'observation est en outre dynamisé par les observations réalisées par les techniciens lors de leurs tournées de terrain (parcelles dites « flottantes »).

• Stades phénologiques

La sortie des premiers bourgeons montre une très grande hétérogénéité selon les zones géographiques. Dans les zones précoces (Moissac, Boudou, St Paul d'Espis), le chasselas est au stade 05 (pointe verte). Sur les autres communes de l'Appellation, il est encore au stade 03 (bourgeon dans le coton).

Les autres variétés (muscat de hampour, alphonse lavallée, ribol, Ddnlas, centennial seedless) sont généralement plus tardives (stade 3).

Le retard de sortie de la végétation peut s'évaluer à plus de 10 jours par rapport à une année normale.

EXCORIOSE

La maladie se caractérise en hiver par des blanchissements localisés sur les premiers entre-noeuds des sarments qui se recouvrent de points noirs, voire même de crevasses. La maladie est facilement repérable. Elle provoque à l'extrême une forte diminution du rendement.

Le développement de cette maladie est fortement lié aux conditions climatiques notamment lors des printemps pluvieux et peut évoluer même en cas de températures froides.



De nombreuses parcelles sont atteintes sur le réseau. La maladie est présente sur l'ensemble des cépages avec des dégâts visibles.

Evaluation du risque : Les conditions climatiques sont réunies cette année pour une prolifération de cette maladie. Une projection de spores est possible à chaque pluie.

Prophylaxie : le broyage ou l'enlèvement des sarments permet la limitation de l'inoculum.

NOCTUELLES

Appelées aussi vers gris, ces chenilles de 5 cm de long percent le bourgeon à son sommet, au début du débourrement. Les dégâts apparaissent brusquement. Ils impliquent un retard de végétation car le second bourgeon prend le relais du premier dévoré. Cela entraîne, en outre, une réduction de la fertilité de la plante occasionnant ainsi une baisse de rendement.

L'activité de ces chenilles est favorisée par une température voisine de 10°C et une humidité élevée. Les chenilles peuvent consommer le bourgeon jusqu'au stade 2-3 feuilles.

Des dégâts sont déjà constatés sur le premier bourgeon sur les parcelles du réseau.

Evaluation du risque : L'hygrométrie élevée que l'on constate actuellement favorise la présence du ravageur. Observez bien l'évolution des bourgeons.



ACARIOSE

Le parasite peut provoquer des blocages de la pousse, dès maintenant, surtout sur les parcelles touchées en 2009.

Evaluation du risque : Surveillez les parcelles sensibles.

GEL DE PRINTEMPS

La période de risque de gel printanier est élevée. Les moyens de lutte (chauffage, aspersion antigel, tour à vent) peuvent être mis en alerte dès à présent.

Observez bien l'évolution de la végétation après l'aspersion antigel

ADVENTICES

On observe une levée importante de graminées et de dicotylédones sous le rang. Un désherbage mécanique est d'ores et déjà recommandé.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat de chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.